

ABONNEMENTS.

En mois..... 4 fr.
Trois mois..... 11 »
Par la poste..... 15 »
En N°..... 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 632, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



ALLEMAGNE. — Francfort 14 mars.

On écrit de Stuttgart :

Un arrêté du conseil ecclésiastique catholique de Wurtemberg oblige tous les prêtres catholiques (comme l'étaient déjà précédemment les ministres protestants) à signer, lors de leur entrée en fonction, une promesse qui remplace la prestation de serment, qu'ils seront fidèles et dévoués au roi; qu'ils maintiendront la constitution du royaume; qu'ils s'abstiendront de publier toute ordonnance ecclésiastique qui n'a pas reçu l'autorisation de l'état, et qu'ils pratiqueront et enseigneront la tolérance chrétienne envers les sectateurs d'une foi différente.

— On écrit de Berlin, 10 mars :

Nos négocians ne sont aucunement satisfaits des dispositions du traité de commerce entre les états de l'union des douanes et la Hollande, publiées par les journaux hollandais; les nôtres n'ont pas encore obtenu la permission de les reproduire, ce qui paraît nous indiquer que la ratification du traité n'est pas encore aussi certaine qu'on l'annonçait en Hollande. On craint que l'une des plus importantes branches de notre industrie, la raffinerie de sucre, ne soit complètement ruinée par ce traité, sans que les équivalens qui sont offerts à notre commerce soient suffisans pour balancer cette perte. Si l'on admettait l'avis des parties intéressées, il est probable que les résultats n'en seraient que plus satisfaisans.

De nouvelles constructions, qui pourront bien durer tout l'hiver, auront lieu après Pâques à l'église catholique de Berlin. Afin que les catholiques de la capitale ne soient point privés de temple pendant ce laps de temps, S. M. le roi a ordonné que l'église de la garnison soit mise à leur disposition jusqu'à ce que les bâties soient achevées. (G. de Leipsick.)

— On mande de Constantinople, 21 février :

Les tendances bellicueuses de la Porte continuent. Les représentations des grandes puissances ne peuvent pas persuader le sultan qu'il hâte sa ruine, s'il n'évite pas tout conflit avec Mehmed-Ali. Il a résolu de commencer la guerre et il ne veut plus attendre que quelque renseignement qu'il a réclamés, pour prendre ensuite ses mesures. Toute la diplomatie est ici en émoi, et emploie tous les moyens pour retenir le grand seigneur dans un acte qui pourrait mener à des complications qu'on ne pourrait prévoir. Lord Ponsomby qu'on avait soupçonné d'instiguer sous main le sultan, a maintenant donné la preuve la plus convaincante qu'il conseille à la Porte, aussi ouvertement que ses autres collègues, d'user de modération, et met toute son influence en œuvre pour maintenir la paix. Il a adressé à la Porte une note dans laquelle il déclare, au nom de son gouvernement, de la manière la plus cathégorique, que si la Porte veut se rendre coupable du moindre acte d'agression, elle ne pourra plus compter sur l'Angleterre, et elle s'aliénera l'amitié de celle-ci. Mais cette note a manqué son effet, ce qui surprend tout le monde, et maintenant qu'on ne peut plus considérer l'influence de l'Angleterre comme le motif des velléités bellicueuses du grand-seigneur, on est amené à croire que les avis de Reschid-pacha, qui du reste est de connivence avec le Capitán-pacha ont pour but d'exciter l'activité du sultan et de le rendre sourd à toutes représentations des puissances étrangères.

Ahmet-pacha paraît mettre beaucoup de confiance dans la flotte; il l'équipe autant que possible et veut armer un nombre considérable de vaisseaux, pour disperser la flotte d'Ibrahim; si cela lui réussissait, il croirait avoir remporté la victoire la plus éclatante et avoir rendu impossible à Mehmed-Ali de se maintenir plus longtemps en Syrie. En tous cas, Ibrahim pacha pourrait difficilement y rester si la communication par mer lui était coupée. Mais la flotte ottomane n'est nullement en état de tenir tête à la flotte égyptienne. (Gazette d'Augsbourg.)

ANGLETERRE. — Londres, 15 mars.

L'embarquement de trente mille fusils, pour le service de l'armée de la reine d'Espagne, a commencé à s'effectuer hier, M. Fano, capitaine d'artillerie, est arrivé depuis peu pour assister à cette opération.

Feuilleton.

LA TRIBUNE DES JOURNALISTES.

J'en demande pardon à la tribune des journalistes belges, pour laquelle je ne professe aucune sorte de dédain, et pour cause, ce n'est pas d'elle que je vais m'occuper, elle est trop jeune pour avoir son histoire. Quant, ce qu'à Dieu ne plaise! elle aura vu dix révolutions, la Législative succéder à la Constituante, la Convention à l'Assemblée nationale, le Corps législatif aux Cinq cents, la Chambre des députés à celle des Représentans, alors elle ne manquera pas d'historiens. En attendant je souhaite à ceux qui, condamnés par le sort aux travaux forcés à temps, traduisent quatre heures par jour, en hiéroglyphes, les pièces d'éloquence des représentans ou sénateurs belges, je leur souhaite, dis-je, une fortune aussi brillante que celle de certains échappés de la tribune des journalistes de Paris. C'est de cette dernière que je vais parler.

J'étonnerai beaucoup de monde en nommant le doyen encore vivant des sténographes de France, celui-là a fait un beau chemin; il se nommait en 1789, alors qu'il rédigeait le bulletin de l'Assemblée nationale, Hugues-Bernard Maret, aujourd'hui c'est M. le duc de Bassano, pair de France, ancien ministre secrétaire-d'état, ancien ministre des affaires étrangères, ancien président du conseil des ministres, etc., etc., père de monsieur le marquis de Bassano, premier secrétaire de la légation française à Bruxelles.

Après M. le duc de Bassano sont venus M. Roederer, ancien conseiller d'état de l'empire, Regnault de St-Jean d'Angely, ancien ministre d'état et membre de l'Institut, et plus tard M. Thiers, M. Viennet, des préfets, des conseillers d'état, des membres de l'Institut, des députés, des professeurs, des vaudevillistes, des fabricans de mélodrames et de mimodrames, un juge-de-peace et même un diplomate belge que je ne nommerai pas; pour le moment il est peu en faveur.

Tous les rumeurs actuels de la tribune des journalistes ne deviendront pas ministres ou diplomates, fort peu même peuvent espérer fuir leurs jours dans le fauteuil d'un tribunal de paix; mais il n'en est pas moins consolant

Le général Van Halen se dispose à partir, d'ici à quelques jours, pour reprendre son poste dans l'armée. La reine lui a fait témoigner toute sa satisfaction par l'intermédiaire du ministre de la guerre.

Le *Great Western*, arrivé mardi dernier à Bristol, après une traversée de 14 jours, a apporté les journaux de Washington du 22 février, qui publient divers documents et correspondances dont voici l'analyse succincte :

Depuis plusieurs années la province de New-Brunswick (Canada) et l'état du Maine (Etats-Unis) étaient en désaccord au sujet de la possession d'une langue de terre le long de la rivière Aroostock, au nord-est des colonies anglaises. Le territoire en litige appartient, paraît-il, depuis 50 à 40 ans au Maine, mais, en 1816 il a été adjugé à la Grande-Bretagne par l'arbitrage du roi Guillaume. De là les prétentions du cabinet anglais. Cependant, l'état du Maine n'ayant jamais adhéré à cet arrangement, revendique aujourd'hui la pleine propriété du territoire d'Aroostock. Le 24 janvier le gouverneur du Maine, M. J. Fairfield, d'accord avec la législature, a pris une résolution par laquelle le *land-agent* (officier chargé des opérations militaires) reçoit l'ordre d'aller occuper le territoire en question avec le nombre de troupes qu'il jugera nécessaire, afin de disperser les aventureux canadiens et autres qui se sont depuis long-temps donné rendez-vous dans cet endroit.

Le *land-agent* s'est mis en marche au commencement de février à la tête de 150 hommes d'élite. Il a chassé sans peine devant lui une troupe d'aventuriers (*tres passers*) quoique ceux-ci se fussent réunis au nombre de plus de 500 pour opposer de la résistance. Mais le 15 février le *land-agent* (M. McIntire) a été surpris dans une maison par les aventuriers, et emmené sur le territoire canadien. A la réception de ces nouvelles l'opinion publique s'est violemment émue dans l'état du Maine; on a crié partout aux armes, le gouverneur a invoqué des secours auprès de son collègue du Massachusetts, et au départ du bateau à vapeur le *Great Western*, plusieurs centaines d'Américains se dirigeaient vers l'Aroostock. On croit généralement que le gouvernement canadien appuie sous main la résistance extralégale opposée aux mesures prises par le Maine. Du moins il est certain que le *land-agent* n'a pas été relâché.

Le *Morning-Chronicle*, qui consacre environ dix colonnes aux détails de cette affaire, espère qu'elle se terminera à l'amiable, mais il ne se dissimule pas qu'une guerre pourrait en résulter entre la Grande-Bretagne et les états, si ce commencement d'hostilités s'aggravait par l'effusion du sang sur les bords de l'Aroostock.

FRANCE. — Paris, le 17 mars.

LL. MM. ont reçu dans la soirée d'hier MM. les ambassadeurs d'Autriche et de Sardaigne, M. le maréchal Soult, M. Thiers et M. le préfet de la Seine.

Un grand nombre de personnages politiques se sont réunis hier soir dans les salons de M. Thiers. On remarquait entre autres M. le maréchal Soult, M. Odilon-Barrot, M. l'amiral Duperré, M. le maréchal Gérard, M. le comte d'Argout, M. Cousin, M. Sauzet, M. Villemain, MM. Passy, Mathieu de la Redorte, Étienne, Dubois (de la Loire Inférieure), Calmon, etc.

— La crise ministérielle touche définitivement à son terme; on assure même que les ordonnances paraîtront demain dans le *Moniteur*, si M. Humann, que l'on attend d'un instant à l'autre, arrive aujourd'hui. Voici quelle serait la composition du nouveau cabinet :

M. le maréchal Soult, ministre de la guerre et président du conseil; M. l'amiral Duperré, ministre de la marine; M. Humann, ministre des finances; M. Villemain, ministre de l'instruction publique, formeraient le contingent de la chambre des pairs, dans la nouvelle administration; M. Thiers, ministre des affaires étrangères; M. Dupin, ministre de la justice et des cultes; M. Passy, ministre de l'intérieur; M. Dufaure, ministre du commerce, dont on distrairait les travaux publics pour les donner à M. Sauzet et représenteraient la majorité de la chambre

des députés. Ainsi composé ce nouveau cabinet, pris dans le centre gauche, aurait néanmoins une légère nuance de gauche.

La question de savoir s'il y aura réellement 9 portefeuilles au lieu de 8, paraît définitivement tranchée; on parle de créer aussi deux directions générales dont les titulaires auraient leur entrée au conseil. L'une de ces directions serait celle de la police générale dont les attributions cesseraient de faire partie du ministère de l'intérieur; l'autre, celle des domaines et de l'enregistrement, resteraient entre les mains de son titulaire actuel, M. Calmon, qui prendrait le titre de directeur-général, et aurait, comme nous l'avons dit, son entrée au conseil. Quant à la première de ces deux directions, plusieurs noms ont été mis en avant, mais ceux de M. Vivien et Teste paraissent réunir le plus de chances.

— Le *Moniteur* ne contient pas encore les nominations officielles des nouveaux ministres.

D'après le *Constitutionnel*, les portefeuilles seraient ainsi distribués :

M. le maréchal Soult aurait la présidence du conseil et le département de la guerre; M. Thiers serait appelé aux affaires étrangères; M. Passy à l'intérieur; M. Dupin à la justice et aux cultes; M. Humann aux finances; M. l'amiral Duperré à la marine; M. Villemain à l'instruction publique; M. Sauzet aux travaux publics; M. Dufaure au commerce.

Le même journal ajoute :

« On voit que, dans cette combinaison, le ministère actuel du commerce et des travaux publics serait dédoublé. On parle aussi de la création de deux directions générales dont les titulaires auraient entrée au conseil.

— Voici comment le *Siecle* explique le retard de la publication des nominations dans le *Moniteur* :

« La liste des noms que les journaux du soir publient, paraît, en effet, définitivement arrêtée, et elle serait dès demain insérée au *Moniteur*, si, par déférence pour M. Humann, ses futurs collègues n'avaient jugé convenable d'attendre son arrivée. »

— Le *Courrier français*, après avoir donné la liste des noms que nous venons de rapporter, dit :

« On avait eu d'abord la pensée de faire dix ministères; mais il n'est plus aussi nécessaire de détacher les cultes de la justice, puisque M. Dupin, dont les opinions gallicanes, sont connues, se charge de contenir l'esprit envahissant du clergé. Ce cabinet, tel qu'il est composé, paraît devoir obtenir dans la chambre une forte majorité. Une grande partie des membres qui formaient la réunion Jacqueminot ont manifesté l'intention de lui prêter leurs concours. »

— Trois journaux se disputent en ce moment le titre d'organes du nouveau ministère. Le *Messenger*, le *Nouvelliste* et le *Journal de Paris*.

— Les journaux qui ont déjà mission de défendre le cabinet contre la gauche ont commencé depuis quelques jours à faire connaître les intentions de M. Thiers sur la question belge. Ils déclarent que la France est engagée par la signature de M. Molé et qu'il n'y a plus à revenir sur le traité. Cependant le *Courrier* fait pressentir ce matin qu'en reconnaissant le traité le nouveau ministère peut bien obtenir un délai d'exécution. La France, dit-il, n'est plus maîtresse d'annuler le traité. Mais lui reste à négocier sur le mode d'exécution. Si la Belgique rejette les 24 articles, faut-il la contraindre à les accepter? Nous répondrons sans difficulté que la France ne peut ni contraindre la Belgique, ni souffrir qu'on la contraigne violemment. Une armée française envahissant la Belgique pour y faire respecter les arrêts de la sainte-alliance serait un non-sens; une armée prussienne occupant le Luxembourg serait une menace pour nos frontières.

En résumé, les Belges sont encore libres, bien qu'ils ne soient pas unis. La France est engagée à respecter le traité; elle ne peut pas discuter que le mode d'exécution. Ce dernier secours est le seul que les Belges doivent attendre d'elle.

— On a reçu des nouvelles de M. Humann, et on attend son arrivée pour demain ou après-demain.

d'avoir tous ces lots en perspective, fussent-ils placés, comme ils le sont, à perte de vue sur la flèche d'un mat de coque.

L'histoire de la tribune des journalistes tient de plus près qu'on ne le pense à l'histoire parlementaire; les journalistes ont leur rôle dans la grande comédie constitutionnelle, et si jamais une véritable histoire parlementaire est publiée, c'est de la tribune des journalistes qu'elle sortira. Incessamment dans la coulisse, aucun des secrets de la scène ne leur échappe; on ne prend pas la peine de dissimuler avec eux, on se déshabille en leur présence. Ce, seuls ils savent bien à la valeur des magnifiques plaidoyers en faveur des sottises humaines contenues dans le local étiqueté du mot *liberté*. Seuls ils devinent la véritable adresse de ces longs discours écrits, lettres de change tirés sur les électeurs, certificats de vie parlementaire qu'on les charge d'enregistrer et d'expédier. A eux seuls on laisse deviner le mystère des brillantes improvisations, laborieusement châtiées et raturées, dont le manuscrit arrive toujours à point pour alder leur mémoire en défaut. A la tribune des journalistes, on perd ses illusions, on en sort débâillé comme d'une répétition, sans faux mollets, à l'Opéra; c'est que la cuisine parlementaire est comme toutes les cuisines, pour la trouver bonne il ne faut pas la voir faire.

La cage dans laquelle sont renfermés les sténographes ne s'est pas toujours nommée tribune des journalistes. A l'Assemblée législative, à l'Assemblée nationale et à la convention, on disait la loge du logographe; alors il n'y en avait qu'un, et son bulletin imprimé chaque soir était reproduit fidèlement dans tous les journaux qui se publiaient à cette époque. Lorsque Louis XVI, menacé dans son palais, alla demander asile à l'Assemblée; c'est dans la loge du logographe qu'il fut placé, pour sauver le principe constitutionnel qui ne permettait pas de délibérer en présence du roi. Le logographe était un nommé Léauté; il n'est pas devenu ministre; je l'ai connu à peu près commissionnaire de la *Quotidienne*, à laquelle, dans ses vieux jours, il fournissait à raison de quinze centimes par ligne, les jambes cassées, les incendies, les chiens noyés et autres nouvelles tout aussi intéressantes. Cet homme fit les honneurs de sa loge au malheureux roi, pas encore tout à fait détrôné. Je lui ai entendu raconter que pendant que l'Assemblée votait sur le décret aux termes duquel Louis XVI fut conduit au Temple, ce prince détournait de fort bon espoir un poulet froid qu'il s'était fait apporter.

La tribune des journalistes a encore aujourd'hui, et c'est son patriarcat, un ancien logographe de la convention. C'est le sténographe du *Journal des Débats*, un homme d'un haut mérite, qui a borné son ambition à être le premier sténographe de Paris, c'est M. Breton. Il y a maintenant plus de quarante ans que M. Breton a débuté comme logographe-adjoint à la convention nationale pour les séances de Louis XVI. Depuis lors il a tout vu, suivi toutes les assemblées, sténographié tous les procès; celui de Babeuf devant la haute cour à Vendôme, celui de Moréau et Georges devant le tribunal criminel de la Seine, et des milliers d'autres. Répertoire de législation, répertoire de causes célèbres, il n'a pas laissé échapper un seul de ses souvenirs, pour tout il a un précédent. C'est une des conversations les plus instructives qu'il y ait au monde; il faut que la sténographie ait passé de sa plume dans sa tête pour qu'il ait pu y entasser tant de choses.

C'est au commencement de la restauration que les comptes-rendus des débats parlementaires ont pris un vif intérêt. La convention et le directoire étaient certainement de brillantes époques; des discours éloquentes étaient prononcés dans les assemblées; les incidents y étaient multipliés et dramatiques au dernier point; mais le *Moniteur* seul, qui avait succédé à la *Gazette nationale*, recueillait les séances avec étendue; les autres journaux se bornaient à une analyse de quelques lignes. Sous le consulat et l'empire, les sténographes avaient peu à faire, les séances du tribunal n'étaient pas publiques et au corps législatif, après un débat, ordinairement peu animé, entre les orateurs du gouvernement et les tribuns, l'Assemblée votait en silence. Quand, plus tard, le tribunal fut aboli, les discours au corps législatif ne furent guère plus fréquents; des commissaires venaient lire les exposés de motifs des lois importantes mûrement délibérées au conseil d'état et les législateurs votaient presque sans parler. C'est seulement dans les derniers mois de l'empire qu'ils se sont émancipés et alors les journaux rigoureusement censurés, n'avaient pas la permission de publier les séances.

La restauration donna à la France quelque chose qui ressemblait à la liberté de la presse. Aussitôt dix journaux se formèrent et chacun d'eux obtint une place à la chambre des députés; la seule dont les séances fussent publiques. C'est après la révolution de juillet seulement que le huis-clos de la chambre des pairs a été levé.

D'abord il n'y eut pas de tribune de journalistes; les sténographes avaient

—Les députés de l'ancienne majorité se sont assemblés hier soir en grand nombre chez M. le général Jacqueminot. La réunion s'est reconstituée sur ses bases premières et s'est montrée animée du même esprit conservateur et constitutionnel qu'elle avait manifesté avant la dissolution.

—Statistique de la chambre des députés. — La chambre des députés compte dans son sein 14 ex-ministres, 1 ex-ambassadeur, 1 ex-gouverneur de colonie, 12 ex-préfets, 1 ex-directeur-général, 4 ex-conseillers-d'état, 75 ex-sous-préfets 5 examinateurs des requêtes, 3 ex-procureurs-généraux, 10 anciens ingénieurs, secrétaires d'ambassade, receveurs des finances et conseillers de préfecture. — 65 négociants, banquiers, manufacturiers, armateurs, etc., 15 maîtres de forges, 3 notaires, 14 hommes de lettres et publicistes, 1 sculpteur, 2 directeurs de journaux, 53 officiers-supérieurs en retraite, 6 médecins, 68 avocats et 58 propriétaires. Somme égale : 457 députés.

— D'après le journal la Presse la chambre serait divisée en six fractions ainsi réparties :

Table with 2 columns: Fraction name and Number of members. Rows include Centre droit, Doctrinaires, Centre gauche, Gauche, Gauche républicaine, Droite légitimiste.

—Parmi les députés on en compte 20 qui font partie de l'institut, ce sont : MM. Royer Collard, Etienne, Salvandy, Lamartine, Dupin, Thiers, Guizot, Laborde, Salverte, Mathieu (de Saône et Loire) Pouillet, Arago, Benjamin Delessert, Charol de Volvic, Joffroy, de Tocqueville, Béranger, H. Passy et de Golbery. Ce dernier est correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

—Mme. Adélaïde est gravement malade depuis quelque temps. Ses jambes ne peuvent plus la porter. Elles sont tellement enflées qu'on la porte en voiture, et qu'elle ne peut plus du tout se soutenir.

—S. A. R. l'infant d'Espagne, duc de Lucques, arrivera à Paris au commencement de la semaine prochaine. Son chambellan est déjà arrivé.

— On lit dans le Journal de Havre du 15 mars :

L'amiral Baudin a accepté la médiation offerte par l'Angleterre. Voici ce qui a été convenu : Les hostilités cesseront et le blocus sera levé. La flotte française restera sur les côtes du Mexique, et il sera, jusqu'à nouvel ordre, tenu garnison dans le fort de St-Jean d'Ulloa qui sera remis en état de défense.

Le chargé d'affaires anglais a reçu carte blanche de l'amiral Baudin. Il a toute latitude pour négocier avec le gouvernement mexicain l'indemnité due à la France, et les traités qui doivent régler à l'avenir les relations entre les deux pays, comme aussi les mesures à prendre pour le redressement des motifs qui ont amené la guerre. La flotte française attendra le résultat de ces négociations, que l'amiral Baudin s'est d'ailleurs réservé de ratifier ou d'annuler, suivant qu'il en jugera le résultat digne ou non de l'intérêt et de l'honneur du pays.

La guerre est suspendue et elle ne recommencera pas si les Mexicains se montrent enfin dociles à la voix de la raison. Reste à savoir comment M. Packenham pourra traiter à la fois et d'une manière stable avec le gouvernement précaire de Mexico et avec le gouvernement provisoire de Tampico. Dans tous les cas, s'il ne réussit pas à dénouer ce nœud gordien, la France saura bien le couper.

— Nous lisons dans l'Abeille : Nous savons de bonne part qu'une corvette et deux bricks de guerre ont reçu de l'amiral Baudin la mission spéciale de croiser dans le golfe du Mexique pour protéger la navigation française contre les corsaires ou pirates qui pourraient être sortis sous pavillon mexicain de n'importe quelle partie du golfe ou des Grandes-Antilles. Le bâtiment à vapeur le Météore qui doit quitter sous peu de jours la Nouvelle-Orléans, a également reçu l'ordre d'explorer ces parages.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 18 mars.

M. Henri de Brouckère continue de tenir le lit, et ne pourra sans doute ni prendre part à la discussion du traité, ni venir à la chambre lui donner son vote favorable.

— M. Edouard François Beekaert, mort dans la séance du 14 de ce mois, était né à Courtrai, le 15 avril 1776. Il était donc âgé de 65 ans.

Issu de parents honnêtes, mais peu aisés, dit la Chronique de Courtrai, M. Beekaert, élevé par les soins d'un oncle qui a pourvu à son instruction, a su se créer, par son activité, son travail et ses connaissances, une fortune honorable et indépendante.

des tables disposées à droite et à gauche dans les couloirs de la Chambre, au-dessous des gradins. C'était fort commode pour entendre, mais fort incommode pour causer, rire, faire des plaisanteries, pour passer enfin joyeusement les quatre ou cinq heures de séance. On était là sous l'œil du président, et les présidents d'alors, MM. Lainé, Pasquier et de Serre, n'étaient pas moins les jours d'humeur fort commode.

Les choses allèrent ainsi jusque vers l'année 1818 ; à cette époque un député, nommé M. Poyferré de Serres, fit la proposition, que la chambre accueillit, de transférer les journalistes dans une tribune haute ; elle a été nommée depuis cage à poulets. Le Moniteur fut seul excepté de la mesure générale. C'était une admirable pensée qu'avait eu là cet excellent M. Poyferré de Serres, car, au fond, les journalistes ne demandaient pas mieux que de s'éloigner de la fêrule du président. Mais, par esprit de contradiction, ils se montrèrent mécontents et se ligèrent tous pour faire une guerre à mort à l'auteur de la proposition qui avait amené leur exil.

Depuis lors et jusqu'au moment où M. Poyferré de Serres cessa de faire partie de la chambre, on put dire dans tous les journaux, au commencement du compte rendu de la séance : M. Poyferré-de-Serres entre dans la salle, il paraît avoir une parfaite santé. Plus loin, M. Poyferré-de-Serres se mouche, ou bien M. Poyferré-de-Serres éternue, il paraît que l'honorable membre est enrhumé du cerveau. On décrivait ses costumes, on parlait de secours aux pieds, enfin il ne pouvait risquer un geste, faire un mouvement, aller à droite, aller à gauche, serrer la main d'un ministre, mettre un pantalon de nankin, ou une cravate noire, sans que la France, l'Europe, le monde en fussent informés.

A la fin de la séance, quand il sortait, le hasard amenait constamment derrière lui un mauvais plaisant de journaliste fredonnant une chanson, dont ma mémoire ne me fournit pas les paroles, mais qui avait pour refrain des quinzaine complets :

Sur l'éloquence il est ferré, C'est M. de Serres Poyferré.

Les journalistes étaient envers M. Poyferré de Serres, enrhumé du cerveau ou non, d'une ingratitude noire ; ils l'ont tué moralement, comme on tue avec le ridicule, et cependant l'honorable député, fort brave homme au fond, avait fait leur bonheur. C'est de sa proposition que date l'existence

Marié et père de famille, il s'adonna avec ardeur au commerce et ses labeurs eurent un plein succès.

M. Beekaert a été, sans contredit, un négociant très-entendu dans le commerce de toiles et de liège de Courtrai, et a beaucoup fait pour l'amélioration et les progrès de cette branche vivifiante de notre industrie.

Il fut aussi un des membres fondateurs du Parc de la société de St.-George, et contribua puissamment à sa gloire et à sa prospérité.

Attaché, sans ostentation ni fanatisme, à la religion de ses pères, il émettait, sans crainte du blâme, ses opinions catholiques, et ne recula jamais devant l'accomplissement de ses devoirs religieux.

Pendant longtemps vice-président de la chambre de commerce, constamment élu, par le suffrage de ses concitoyens, membre du conseil communal, il fut nommé en 1835, membre de la chambre des représentants, où il vota, dans toute les circonstances, avec une entière indépendance, et selon sa propre conviction.

Son dernier vote à la chambre des représentants en est une nouvelle preuve : quoique ses amis politiques lui eussent fait parvenir une pétition contre le traité, il ne se déclara pas moins pour la paix ; il était convaincu, lui, que la Belgique a besoin de repos et de tranquillité, si elle ne veut perdre tous les fruits de sa révolution.

Pendant le temps des sessions, M. Beekaert s'est montré complaisant et serviable envers tous ceux de Courtrai qui pouvaient avoir besoin de son appui et de son intercession ; plus d'une personne, par les démarches et les soins de notre député, est parvenue à obtenir justice.

L'événement douloureux et prématuré qui l'enlève à sa famille a ému la majeure partie des habitants de cette ville, et jeté dans l'affliction ses enfants et ses amis.

— M. Raikem, président de la chambre des représentants, a prononcé sur la tombe de M. Beekaert, le discours suivant :

« Messieurs et chers collègues, nous venons rendre les derniers devoirs à un collègue que nous aimions tous. Une constante pratique de toutes les vertus le faisait à la fois chérir et respecter. Il aimait son pays ; il lui était invariablement attaché. Hélas ! lorsque la nécessité luttait contre ses affections, devions-nous nous attendre que cette voix qui exprimait ses pensées avec tant de sincérité, se faisait entendre pour la dernière fois !

» Il est mort en donnant à son pays un dernier gage de son dévouement, résultat d'une conviction profonde formée par la prévision des malheurs qui se déroulaient devant lui, et il se laissait entraîner aux sentimens qui animaient ce cœur pur et sincère.

» Il est bien digne de nos regrets celui dont nous pleurons la perte, mais un autre aspect se présente lorsque nous élevons nos regards plus haut. Sa belle âme, parée de tant de vertus, a été reçue, nous en avons l'espoir, dans le sein de l'Éternel. Là il forme encore des vœux pour la Belgique ; là il voit les larmes que nous versons sur sa tombe ; là il connaît le pieux souvenir que nous conservons de sa mémoire, et qui ne s'effacera jamais de nos cœurs. »

— M^{me} Casimir nous quitte définitivement. Elle est engagée à Marseille. Elle a déjà fait vendre sa voiture et ses chevaux.

Bruxelles, le 18 mars. — (5 heures.) — L'assurance qu'il ne s'écoulera pas plus de 24 heures avant qu'il ait été prise sur la question politique, a maintenu l'élan de confiance ; il y a eu nouvelle hausse, tout était demandé.

Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 55 A., 3 pour cent 100 et A., 4 p. cent 90, 5 p. c. 70 70 1/8 A., 1/4 P. Société Générale titres en nom fl. 775, certificats au porteur émission de Paris 1040, Société de Mutualité 1077 50 (107 3/4) A., Banque de Belgique 600 (60) A., Actions-Réunies 550 (55) ; Canal de la Sambre à l'Oise 1015 (101 1/2), Société Nationale 900 (90) A., Société de Commerce 1200 (120) A., Lits Militaires 5240 (108) A., Emprunt de la ville 95 A.

L'actif espagnol a été l'objet de nombreuses et importantes transactions, il a obtenu beaucoup de faveur motivées par la formation officielle du cabinet français ; la preuve acquise qu'il n'y avait encore rien d'officiel à cet égard a légèrement ralenti l'ardeur, sans occasionner de baisse. On cote 18 1/4 5/8 A.

CHAMBRE DES REPRESENTANS. — Séance du 18 mars.

SOMMAIRE.

Discussion du projet de loi relatif au traité de paix.

La séance est ouverte à 11 heures et quart par l'appel nominal et la lecture du procès-verbal.

M. Dumortier dépose sur le bureau quatre pétitions contre le morcellement du territoire.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du traité.

M. Lebeau, lorsqu'en 1851 la décision de la conférence de Londres fut rendue publique, elle fut accueillie avec une grande défaveur, de même qu'aujourd'hui on accueille par des imprécations le nouveau traité. Les ministres qui défendaient les 18

de la tribune des journalistes, si riante, si folle, si bruyante, si animée, si spirituelle, dans laquelle ont passé tour à tour une foule de gens d'esprits, dont plusieurs sont devenus des hommes d'état.

La cage à Poulets contenait vingt-quatre à trente sténographes représentants des journaux de toutes les couleurs qui se mordaient chaque matin à belles dents, mais les raucées s'arrêtaient à la porte de la tribune. Le sténographe du Courrier français prenait place à côté de celui du Drapeau blanc, celui du Constitutionnel poussait le coude de son éternel ennemi le Journal des Débats ; la Quotidienne volait les plumes du Journal du Commerce, l'Etoile le papier du Pilote et tout cela au milieu d'un feu roulant de quolibets que la sonnette du président ne parvenait jamais à arrêter. La Quotidienne, c'était M. Allisan de Chazet ; le Drapeau blanc, Martinville ; la Gazette de France, Vilmarst, l'ancien secrétaire du prince Borghèse ; le Courrier français, Cavagnac, déjà futur président de la république française une et indivisible ; le Constitutionnel, M. Thiers, qui ne songeait pas encore à devenir président du conseil des ministres, ou M. Vinnet, toujours une tragédie en poche ; le Pilote, M. Léon Thiessé, aujourd'hui préfet, gastronome d'un haut mérite ; l'Etoile, Wollis, qui donne tant d'esprit, dans la Gazette des Tribunaux, aux vagabonds, aux mendians et aux filous de la police correctionnelle. Je ne puis les indiquer tous, mais les noms que j'ai inscrits suffisent pour faire comprendre ce qu'était cette réunion, dans laquelle régnait le plus parfait accord et la plus touchante unanimité d'opinion, celle de s'ennuyer le moins possible, de rire et de se moquer de tout.

Malheur au député qui avait encouru la disgrâce d'un membre de la tribune des journalistes, il était l'ennemi de tous ; s'il paraissait à la tribune, eût-il la voix de stentor, il était défendu de l'entendre ; la consigne parcourait les deux rangs de pupitres, un seul mot suffisait ; faiblesse d'organe, et chacun brodait une phrase. La faiblesse de la voix de l'orateur ne nous permet pas d'entendre ses paroles ; ou bien : l'orateur lit avec une rapidité qui ne nous permet pas de suivre son raisonnement ; ou bien encore : L'organe voilé de l'orateur ne nous permet d'entendre que quelques mots au hasard.

C'était dans les interruptions seulement que les partis se dessinaient. Le Constitutionnel écrivait murmures d'impatience quand la Quotidienne

articles étaient traités de lâches et de traitres, et cependant le vote en fut accueilli par acclamation. Etrange exemple de la manière dont l'opinion publique s'égare quelquefois et se modifie ensuite.

C'est que par les 18 articles toutes les questions étaient résolues d'après les principes posés par le congrès national, et alors je pouvais avec confiance dire que nous aurions le Luxembourg et que nous n'aurions pas la dette. On n'aurait pas dû isoler quelques-unes de mes paroles pour m'en faire un reproche ensuite. Mais je n'ai pas besoin d'aller chercher dans les discussions d'alors la justification de la politique que j'ai suivie alors et du langage que j'ai tenu. MM. Dechamps, Dumortier, Dubus, que l'on ne pourra accuser de se laisser mystifier facilement, ont déclaré eux-mêmes qu'il y avait dans les 18 articles tout ce que je disais alors. Quand donc on a rappelé mes paroles, il n'aurait pas fallu oublier les événemens de 1851, qui ont fait changer les 18 articles, car la cause du Limbourg a été perdue dans les plaines de Louvain. Le roi avait dit qu'il irait jusqu'à la guerre, et bien ; il l'a fait, il a défendu le Limbourg dans les plaines de Louvain, et chose étrange !

Le roi a été plus populaire après une défaite, qu'il ne l'eût été peut-être après une victoire. Alors comme aujourd'hui, on disait que nous allions livrer nos frères, que nous étions des lâches, des traitres ; mais, messieurs, vous qui avez assisté à l'inauguration du 21 juillet, dites si c'est la honte sur le front et la douleur dans l'âme que cette inauguration a eu lieu ? Non, certes, et cette inauguration a donné le plus solennel démenti à ceux qui avaient déclaré que l'acceptation des 18 articles rait la Belgique du rang des nations. Il en a été de même des 24 articles.

On a parlé d'honneur ! mais croyez-vous donc que nous accordions à une seule partie de cette chambre le privilège d'en juger ! nous nous croyons aussi compétens que vous d'en juger : Mais qui sera le juge ? Le juge ! Ce sera le pays et nous ne craignons pas d'en appeler au pays, et nous voyons siéger en cette chambre une petite minorité qui a rejeté les 18 et les 24 articles, tandis que les adhérens à ces traités y siègent en nombre double.

Il y a une partie de la discussion qui m'a affligé beaucoup, ce sont les attaques contre la France ! Ces attaques sont injustes. On a oublié que l'ancien président du conseil est complètement étranger aux 24 articles, et que c'est le même homme qui en 1850 a déclaré qu'il ne souffrirait pas qu'aucun Prussien intervint entre la Hollande et vous ! Le ministre Molé a épargné à ses successeurs un grand embarras et peut-être une palinodie. Mais ne savez-vous pas que ceux sur qui vous espérez, sont les représentants de l'alliance anglo-française, et que ce qui pourrait compromettre cette alliance, ce serait une arrière-pensée dans la solution de l'affaire belge, solution qui seule a cimenté l'alliance anglo-française.

Le rôle de l'opposition est facile ; elle vogue facilement sur un lac uni de cristal sans en prévoir les écueils. L'opposition, c'est la poésie de la politique ; le pouvoir, c'en est la prose, il a un rôle moins brillant et beaucoup plus difficile à remplir.

Mais supposons que M. Odilon-Barrot arrive au pouvoir, c'est un homme d'un grand talent, mais sans expérience des nécessités du pouvoir ! On accuse la France de s'être courbée honteusement sous les puissances du Nord ; mais on oublie que la France est intervenue pour nous, pour la prise de la citadelle d'Anvers, et parce qu'elle ne nous soutient pas dans la question du territoire qui est sans importance pour elle, la France est courbée sous les puissances du Nord ! On dit que l'Angleterre nous abandonne, mais on oublie que ce même ministère a mis l'embargo sur les navires de la Hollande et a laissé prendre la citadelle d'Anvers par l'armée française. On fait du haut de cette tribune une propagande contre l'Allemagne. On lui dit : vous n'oserez pas nous attaquer, car ce serait une conflagration générale, et nous l'appelons de tous nos vœux.

Et l'on s'étonne des défiances que nous lui inspirons du cordon sanitaire qu'elle veut établir entre elle et nous ! On prêche l'esprit de révolte. Ah ! nous devons rendre grâce au chef de l'église d'avoir hautement désapprouvé les tentatives des catholiques ; il a voulu que la mission du catholicisme continuât à être une mission de paix ; il a pu, je le sais, attirer l'animadversion des bons catholiques du National et du Courrier français, mais il a eu toutes les sympathies des catholiques sincères et éclairés.

Au milieu de ce torrent d'injures qui ont retenti depuis quelques jours dans cette enceinte, on a dit avec mépris que la Belgique était la Belgique des protocoles. Mais la Belgique des protocoles, c'est la Belgique constitutionnelle, c'est la Belgique reconnue de toutes les puissances.

Quant à la question d'honneur, l'honneur pour nous est dans la foi aux traités ! Vous avez accepté le traité des 24 articles ; vous l'avez invoqué, vous avez sommé les puissances de l'exé-

mettait profonde sensation ; si le Drapeau Blanc disait très-bien, très-bien le Courrier Français inscrivait hilarité prolongée. Il n'en fallait pas davantage pour que les séances fussent bien appropriées à la couleur de chaque journal.

Il y avait des plaisanteries stéréotypées que personne ne s'abstenait de reproduire, quand l'occasion s'en présentait. Ainsi un journal eût été déshonoré, si à propos d'une loi sur la pêche des rivières et des étangs, il n'eût pas mis entre deux paranthèses au début de l'exposé des motifs : (M. Brochet de Verigny s'agit sur son banc.)

Pour les interruptions parties ou censées parties de la chambre, chaque journaliste avait soin de se précautionner d'un député qui lui servait d'éditeur responsable. M. Labbey de Pompières était l'éditeur responsable de tout le monde, il répondait pour tous. M. Chauvelin n'a jamais eu tant d'esprit que dans les interruptions que lui prêtait le Courrier Français. Les sarcasmes violents, les mots amers étaient exclusivement réservés à M. de Corcelles, que le Drapeau Blanc et la Quotidienne ne manquaient jamais d'appeler M. Turcir de Corcelles. Les mots imputés à M. de Corcelles ont été commis dans la tribune des journalistes, ainsi que la spirituelle plaisanterie de M. de Chauvelin : M. le président, on demande la clôture ; votre affamé n'a pas d'oreilles. Dépêchez-vous.

Si une idée bouffonne venait à l'esprit d'un des sténographes, tous les autres s'entendaient pour la propager et lui donner une consistance telle qu'elle ne tardait pas à être admise comme vérité. Un ministre, M. de Corbières, épuisait tous les moyens imaginables pour se procurer quelques heures de sommeil ; ce ministre pourtant a été accusé de dormir sans cesse. C'était une invention de la tribune des journalistes ; propagée avec soin et avec des variantes convenables, elle a été définitivement accueillie comme chose sérieuse et prouvée ; elle a fourni même un argument de tribune.

M. le ministre de l'intérieur dort, disait M. Labbey de Pompières ; la marotte dort aussi, mais quand elle dort, elle ne consomme pas.

On comprend la conclusion économique tirée de cet argument par le vénérable député de l'Aisne, qui n'avait jamais moins de soixante amendemens à présenter sur le budget, et qui n'est jamais parvenu à en faire accepter un seul.

La tribune des journalistes prenait souvent une part indirecte aux délibé-

mer, et aujourd'hui vous voudriez le déchirer ! Mais, dit-on, tout cela s'est fait avant la convention du 21 mai ; depuis cette convention le traité des 24 articles n'existe plus ! C'est méconnaître la convention du 21 mai, car cette convention n'était que l'exécution permanente du traité et le roi, au mois de juin suivant, disait dans son discours pour l'ouverture de la session : Le traité du 15 novembre est resté intact ; je veillerai à ce qu'il ne soit porté atteinte aux droits qui nous sont acquis.

L'orateur rappelle ce qui s'est passé en 1835 et en 1834, dans la chambre, et il trouve dans les paroles prononcées par M. Dumortier à différentes époques, que cet honorable membre reconnaissait lui-même que la convention du 21 mai laissait intact le traité du 15 novembre 1831.

En 1836, lorsque les conseils provinciaux du Limbourg et du Luxembourg demandèrent que le gouvernement fit tous ses efforts pour conserver le territoire, le gouvernement, par le discours du trône, annonce qu'il a défendu avec persévérance la position acquise et garantie par le traité ! Il n'était plus question seulement de la convention du 21 mai, mais de plusieurs traités. M. Dumortier disait alors : Il importe que le pays sache si le gouvernement reconnaît le traité du 15 novembre, ou s'il le rejette ! Eh bien, MM. Nothomb et de Muelenaere répondirent que le traité du 15 novembre subsistait toujours ! Bien plus, au sénat, M. le comte d'Ansembourg voulait faire insérer par amendement dans l'adresse, non une protestation contre l'exécution du traité, mais seulement le vœu des conseils provinciaux. Cet amendement fut combattu par M. le ministre des affaires étrangères, et rejeté par le sénat. Eh bien, quand de pareils actes ont été faits par un ministre dont faisaient partie MM. Ernest d'Huart, j'ai lieu de m'étonner de la position que ces ex-ministres ont prise aujourd'hui. Qu'y a-t-il donc de changé depuis 1836 ? Rien ! Il y a seulement de plus l'adhésion du roi Guillaume, et les modifications favorables que nous avons obtenues.

Croyez-vous donc que la Conférence n'avait à examiner que les intérêts de la Belgique et de la Hollande ? Non, elle avait aussi à ménager ceux de la Confédération germanique. Croyez-vous que la France n'a pas applaudi aux événements qui ont fait changer les 18 en 24 articles ? Les 18 articles nous faisaient entrer dans la confédération germanique, les 24 articles nous en faisaient sortir.

On nous a accusé d'être des trafiquants de chair humaine, que nous faisons la traite des blancs, que nous allons livrer les Luxembourgeois à un Néron au petit pied ; mais, messieurs, il faut être juste même envers le roi Guillaume ! Il ne faut pas oublier que ce même homme qu'on traite de Néron, a donné asile aux proscrits de la restauration ; qu'il a même aujourd'hui dans son cabinet un homme qui avait juré haine à la maison d'Orange. Je crois qu'il est temps de tenir un autre langage à l'égard d'un prince avec lequel le roi Léopold va peut-être bientôt promettre paix et bonne amitié !

L'orateur pense que la crise financière et industrielle qui se fait sentir, n'a été causée que par le désir qu'on a manifesté de conserver les territoires cédés.

Messieurs, dit l'orateur en terminant, vous appelez la guerre ! mais prenez-y garde, car ses chances ne sont pas toujours favorables ; dans cette tempête, vous pourriez peut-être surnager comme Limbourgeois ou Luxembourgeois, mais il n'y aurait plus de place pour une Belgique. On a parlé d'égoïsme ; prenez garde que ces reproches ne prennent un autre cours !... Mais je m'arrête ; j'ai encore un devoir à remplir envers vous, c'est de refouler dans mon cœur les sentiments que ces reproches pourraient faire naître.

Ces deux pétitions seront imprimées au *Moniteur*.

M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères prend la parole et s'attache à répondre aux reproches dont il a été l'objet de la part de M. Gendebien. Il proteste qu'il n'a jamais eu l'intention de tromper ni la chambre ni le pays ; il déclare que si le rapport qu'il a présenté le 1^{er} février ne contenait pas de conclusions, ce n'était pas pour avoir le temps de préparer les esprits, mais bien pour attendre et savoir si le roi Guillaume adhérerait lui-même au traité.

La question se réduit à savoir si on acceptera le traité ou si on le laissera exécuter. Si d'un côté il est douloureux de faire un semblable sacrifice, faut-il risquer la ruine des populations qu'on voudrait conserver ?

Quant à la question de constitutionnalité, je dois répondre quelques mots ; l'argumentation de l'honorable député de Tournay n'a abouti qu'à prouver que les Luxembourgeois et les Limbourgeois, d'après les décisions du congrès, étaient Belges comme nous, mais il n'en résulte pas qu'une partie de ces provinces ne pût être cédée. Il est inutile d'abuser des moments de la chambre, car les discours de M. Liedts, de M. Fallon, et le rapport de la section centrale ont démontré assez clairement que l'on invoquait à tort le texte et l'esprit de la constitution pour s'opposer au traité.

Quand une discussion l'ennuyait, le mot était donné ; à la fin d'un discours, chacun, la tête cachée dans ses mains, faisait entendre un grognement sourd avec quelques sons à peine articulés, mais ressemblant aux mots : la clôture, la clôture. Les autres croyant que c'était un signal donné par quelques affidés du ministère, reprenaient en chœur : la clôture. La clôture et la clôture était prononcée à moins que le ministère ne voulait que la discussion continuât. Dans ce cas, il faisait un signe à M. Dudon qui, s'emparant de la tribune, récitait quarante ou cinquante pages du Bulletin des Lois qu'il savait par cœur, et cela au milieu des murmures incessants de la tribune des journalistes.

M. Ravez a présidé les chambres pendant sept ans : ces sept années ont été un temps de honneur pour les sténographes. M. Ravez, de la tête à la ceinture, était un superbe homme, c'est par les jambes qu'il péchait, sur son fauteuil, avec son cordon bleu coupant son gilet blanc, il était magnifique. Mais M. Ravez avait la vue basse et la coquetterie de ne pas porter de lunettes et de se passer de lorgnon et de binocle. Il ne voyait rien de ce qui se passait dans la tribune des journalistes et lorsqu'on y riait aux éclats, il se gourmandait la chambre sur son inattention. M. Royer-Collard n'était pas aussi commode et quand en plissant son front sévère il avait ramené sa perque sur ses yeux, il fallait bon gré malgré faire silence.

Le règlement de la chambre prescrivait les huis-clos pour certaines discussions ; ainsi c'était en comité secret que les adresses en réponse aux discours du trône étaient discutées. Les séances de ce genre étaient celles que les journaux rapportaient avec le plus de détails. On était arrivé à les nommer *séances publiques en comité secret*. Chaque journal avait un député qui se chargeait de rédiger ses séances et ce député était payé de sa peine pendant tout le reste de la session en sensation prolongée, approbation générale, très-bien ! bravo. A la fin de chacun de ces discours un peu important on mettait cette phrase : *L'honorable orateur en descendant de la tribune, est entouré par ses nombreux amis qui lui prodiguent les félicitations les plus empressées.*

Les plus fameux rédacteurs de comités secrets étaient le général Lamarque et le général Sébastiani. Le général Lamarque doué d'une mémoire prodigieuse qui lui permettait, en 1828, d'apprendre douze énormes discours sur le budget de la guerre et de les réciter sans changer un seul mot ; et

M. Gendebien (pour un fait personnel). Messieurs, le premier orateur qui a pris la parole, a fait intervenir le nom de mon père, il a dit qu'il avait accepté les 18 articles et qu'il y avait vu tout ce que le ministère y avait vu ; mais qu'est-ce que cela signifie ? sinon que mon père a été dupe, comme tant d'autres, de la mystification.

M. de Theux, en me répondant, a voulu faire croire que moi aussi, lorsque j'étais membre du gouvernement provisoire, j'avais voulu influencer le congrès pour faire nommer le duc de Nemours. J'ai toujours procédé avec franchise, et j'en puis donner la preuve en lisant les rapports que j'ai faits au congrès. (M. Gendebien donne lecture d'un rapport qu'il a fait le 12 janvier 1831, rapport dans lequel il donnait connaissance de la lettre à lui adressée par Louis-Philippe qui refusait le trône de Belgique pour son fils.)

Voilà comme j'ai cherché à influencer le congrès ! Je ne répondrai pas aux autres remarques de M. de Theux, elles n'en valent pas la peine.

M. le ministre de l'intérieur. Je n'ai pas parlé du rapport fait le 12 janvier, mais de celui fait le 1^{er} février, qui se basait sur des faits nouveaux.

M. Gendebien. Je le crois bien, ce rapport vous condamnerait, d'ailleurs qu'y aurait-il eu d'étonnant que je préférasse au duc de Leuchtenberg le duc de Nemours, cela était tout simple, puisque la France avait déclaré qu'elle ne reconnaîtrait pas le duc de Leuchtenberg, elle ne nous aurait donc point appuyés, et c'était avec l'appui de la France, que nous pouvions espérer de conserver le Limbourg et le Luxembourg.

MM. Willmar, Ernst, Meeus et Deman d'Attenrode prennent successivement la parole. M. Meeus répond aux orateurs qui ont attaqué les sociétés anonymes.

Plusieurs voix : La clôture.

M. Dumortier. Je demande la parole contre la clôture.

M. Delanghe. La clôture.

M. Dumortier. Il est singulier de vous voir demander la clôture !

M. Delanghe. Le pays l'attend avec impatience.

M. Dumortier. C'est une conduite étrange, vous dis-je, et je ne puis croire que la majorité de l'assemblée veuille ainsi brusquer (interruption) la clôture alors que nous avons à répondre.

M. Delanghe. Il faut en finir.

M. Dumortier. Ce n'est pas à vous que je parle. Voyez ce qui s'est passé aujourd'hui, tous les orateurs qui ont été entendus ont parlé en faveur du traité.

M. Berger. Député d'une des provinces que l'on veut céder, je demande à motiver mon vote.

La chambre décide qu'elle entendra M. Berger.

M. Berger, dans un discours qu'il prononce d'une voix faible, proteste contre le traité.

La clôture est demandée ensuite, et, après quelque discussion, la clôture est mise aux voix par appel nominal. Il est bien entendu que c'est la clôture de la discussion générale, et non celle des amendements. Elle est prononcée par 61 voix contre 56.

Il est donné lecture du projet de loi, tel qu'ela formulé la section centrale.

« Le roi est autorisé à conclure et à signer les traités qui régissent la séparation entre la Belgique et la Hollande, en conformité desdits actes en date du 25 janvier 1839, sous telles clauses, conditions et réserve que Sa Majesté pourra juger nécessaires ou utiles dans l'intérêt du pays. »

Il est donné lecture des amendements. M. Pirson a demandé l'ajournement ; M. Peeters a demandé qu'on stipulât des garanties civiles et religieuses aux habitants des territoires cédés, M. Pollenus a proposé un amendement tendant à ce que les propriétés et revenus des établissements et corporations religieuses leur fussent garanties, de même que l'assurance que les temples consacrés au culte catholique ne soient pas destinés en même temps à un autre culte ; enfin M. Desmaizères a demandé la suppression du mot *clauses*.

L'amendement de M. Pirson, étant l'ajournement, a la priorité.

M. Pirson entre dans quelques considérations pour appuyer son amendement. Le gouvernement français est aujourd'hui dans une position toute différente de celle où il était il y a un mois, et nous avons tout intérêt à attendre qu'il se soit encore prononcé sur l'appel que nous lui faisons. C'est la dernière ressource des malheureux habitants que vous voulez abandonner. Que diriez-vous d'un père qui ayant un de ses enfants condamné par les médecins qui se trompent quelquefois, n'épuiserait pas toutes les ressources ? Adressons-nous donc à la France, qu'elle nous réponde ou non ; et si elle nous repousse encore, je serai peut-être le premier à accepter le traité.

M. Vandebosche. Je demande la parole pour appuyer l'amendement de M. Pirson. — (L'honorable membre tire de sa poche un volumineux discours dont la vue fait éclater de rire toute la chambre et même les tribunes.)

Le général Sébastiani, auquel son esprit d'analyse permettait de saisir jusqu'aux moindres détails d'une discussion.

A la fin des sessions la tribune des journalistes devenait l'objet des attentions les plus caressantes. C'était le moment où les députés qui depuis la séance d'ouverture, n'avaient pas risqué une parole, croyaient devoir pour l'acquiescence prononcer un discours sur quelques chapitres bien inconnu du budget. On les voyait alors grimper, tour à tour l'échelle de derrière qui conduit à la tribune des journalistes et là, avec une politesse affectueuse, distribuer des copies de fameux discours que personne n'avait entendus. On acceptait, c'était de la besogne toute faite, et puis on n'avait pas même la peine de les lire pour y mettre des *oh!* ou des *ah!* les orateurs convaincus qu'on ne fait bien ses affaires que soi-même, s'étaient chargés de placer d'avance aux endroits les plus saillants, les témoignages d'admiration que la chambre n'aurait pas manqué de leur donner si elle les eût écoutés. Les électeurs de province croyaient à cela comme à paroles d'évangiles, c'était imprimé.

Dans la distribution de leurs plaisanteries et de leurs malices, les journalistes ne s'épargnaient pas eux-mêmes ; en voici deux exemples :

Un nombre des sténographes du *Constitutionnel*, il se trouvait un jeune homme, qui depuis a acquis une certaine réputation comme inventeur d'un système de mnémotechnie qu'il professe à Paris, dans les provinces et à l'étranger. C'est M. Aimé Paris. Ce sténographe, fort babile, avait une singulière disposition de l'organe auriculaire, qui lui faisait croire que ce qu'il entendait derrière lui était dit devant.

Un jour, M. Agier était à la tribune, il parlait de l'esprit de l'armée et d'une visite faite par lui à une caserne. Je suis allé à telle caserne, disait-il ; dans le même moment le sténographe placé dans la tribune immédiatement derrière M. Paris, et qui, plusieurs fois déjà avait exploité l'infirmité de son collègue, dit assez haut : et on m'y a donné la savate. M. Aimé Paris écrivit, et le *Constitutionnel* imprima, sans qu'on y prit garde, et on m'y a donné la savate.

Le lendemain scandale affreux à la chambre, M. Agier se plaignit avec amertume, d'un outrage adressé à un député, et qui rejallissait sur l'assemblée entière. Le président fit venir M. Aimé Paris et le menaça de poursuites judiciaires. Celui-ci soutenait avoir bien entendu et protestant éner-

M. le président. Il y a un nouveau sous-amendement proposé par M. Van Hoobrouck de Fiannes, à l'amendement de M. Peeters.

La chambre prononce la clôture sur l'amendement de M. Peeters. Cet amendement mis aux voix par appel nominal, est rejeté par 60 voix contre 56.

M. le président. Un nouvel amendement vient d'être déposé par M. Pirson.

M. Dolez. Je ferai remarquer que le règlement s'oppose à ce que de nouveaux amendements soient introduits une fois la clôture prononcée. Je propose donc la question préalable.

M. Gendebien. Comment pouvez-vous opposer la question préalable ? Quoi, un amendement serait bon, et parce qu'il y aurait clôture vous ne pourriez même pas le présenter, mais ce n'est pas ainsi qu'on doit interpréter l'article du règlement, ce serait une interprétation absurde. Messieurs, s'il est des circonstances où l'on doit agir sans précipitation, c'est bien celle-ci, où il s'agit de l'abandon de 400,000 belges. Je sais bien que vous êtes en majorité, que toutes ces discussions seront inutiles, mais au moins ne repoussez pas par une fin de non recevoir des amendements qui peuvent vous être présentés.

M. Dubus (ainé) soutient que la clôture n'a été prononcée que sur la discussion générale et non sur les amendements.

M. Dolez déclare qu'il n'a proposé la question préalable que sur les amendements et nullement sur les sous-amendements.

M. Verdussen appuie en ce sens la question préalable.

M. d'Huart. Il n'y a pas besoin de la question préalable, car le règlement est formel ; il interdit les nouveaux amendements, mais non pas les sous-amendements. La question préalable serait donc contraire au règlement.

M. Dumortier parle dans le même sens.

M. Lebeau propose formellement la question préalable sur toute espèce d'amendement, car ce serait renouveler une discussion qui a déjà duré 15 jours, et au moyen d'un amendement on en reviendrait à entendre des discours de la taille de celui dont M. Vandebosche nous menaçait tout-à-l'heure.

La question préalable, proposée par M. Lebeau, est mise aux voix par appel nominal et adoptée par 59 voix contre 55.

La séance est levée à 5 heures. Demain séance à dix heures.

LIÈGE, LE 19 MARS.

Nous touchons enfin au terme de la discussion du traité. Hier, après avoir entendu MM. Lebeau et Meeus pour le projet, MM. Deman d'Attenrode et Berger contre, la Chambre a prononcé à une grande majorité la clôture de la discussion générale, en laissant seulement ouverte la discussion sur les amendements qui ont été présentés, et, à la même majorité, elle a repoussé la proposition d'ajournement qui lui avait été faite par M. Pirson. Aujourd'hui sans doute le vote définitif aura lieu.

Si les opinions n'étaient formées, si quelques convictions restaient encore flottantes, les discours des deux honorables députés de Bruxelles, MM. Meeus et Lebeau, ont dû achever de les raffermir, car tous deux se sont attachés à traiter, et ont traité avec talent, des points neufs encore ou qui n'avaient été qu'éfleués.

M. le ministre des affaires étrangères a repoussé les attaques dont il a été samedi l'objet de la part de M. Gendebien, et M. le ministre de la guerre a donné des explications complètes sur les armemens, sur les promotions faites et sur l'admission du général Skrzynski. (*Indépendant.*)

Une lettre particulière reçue de Naples par une maison de Liège, annonce une bien triste nouvelle : M. Nourrit le chanteur, nous dirons presque le tragédien célèbre, s'est précipité par une fenêtre ; poussé, disent les uns, par un accès de folie, cédant, selon d'autres, à un chagrin profond qu'il nourrissait depuis plusieurs années. Il laisse une femme et cinq enfants.

Cette perte sera vivement sentie par les amis des arts, au moment où le talent et la voix du grand artiste, venaient de se retremper au climat d'Italie, et lui avaient fait obtenir de nouveaux et brillants succès.

Des bateliers qui traversaient la Meuse à l'endroit appelé *Bac-en-Pot*, ont aperçu hier matin, le cadavre d'un homme qui surnageait au milieu de l'eau ; ils l'ont ramené à bord sur la rive gauche, au Val-Benoit, où la police a été appelée à constater cette découverte et les causes probables de sa mort.

Ce cadavre est celui d'un homme robuste, âgé de 50 à 40 ans environ, taille de 1 mètre 75 centimètres, cheveux blonds foncés ou châtains clairs ; les traits et la figure sont méconnaissables. Il était vêtu d'un sarreau, veste en drap foncé, gilet en velours usé, pantalon d'étoffe en coton, fond bleu rayé de lignes grises ou blanches, guêtres en toile bleue et gros souliers. Il paraît avoir séjourné dans l'eau depuis plus de trois semaines et avoir succombé à une asphyxie par submersion ; aucune trace de violence extérieure n'a été remarquée.

giquement contre toute intention de manquer à un membre de la chambre ; on voulut bien se contenter de ses excuses, et vertement semoncé il revint à la tribune invoquant le témoignage de ses camarades, très-surpris de ce que personne n'eût entendu ce qui avait si vivement frappé son oreille.

M. Alissan de Chazet représentait, comme je l'ai dit, la *Quotidienne*, dans la tribune des journalistes ; il avait l'habitude de venir fort tard et en était quitte pour copier les feuillets d'un voisin. Par une belle matinée d'été, il s'était promené plus tard qu'à l'ordinaire et trois heures sonnaient lorsque, traversant le Pont-Louis XV, pour se rendre à la chambre, il rencontra son collègue de la *Gazette de France*, Vilmares.

— Est-ce que la séance est déjà finie ?

— Oui, lui répond Vilmares, l'un des plus imperturbables mystificateurs de Paris.

— Prête-moi la séance que je la copie.

— Je ne l'ai pas, je l'ai envoyée au journal ; mais j'ai une bonne mémoire ; entrons dans un café, je te dicterai.

On s'attable dans un café, et Vilmares dicte à M. de Chazet une séance dans laquelle se trouvait un discours de M. Michaud, propriétaire de la *Quotidienne*, et alors député ; M. de Chazet s'empresse de la porter à l'imprimerie.

Le soir, M. Michaud vint à son journal, et le prote lui offrit de voir si son discours était bien rendu et bien corrigé.

— Comment mon discours ? quel discours ?

— Celui que vous avez prononcé à la chambre.

— A la chambre moi ! j'ai prononcé un discours ?

— Oui monsieur.

M. Michaud se savait assez distrait pour avoir oublié et la séance et son discours ; il demande l'épreuve et croit rêver. Tout à coup la mémoire lui revient : il n'y a pas eu de séance, dit-il, j'en suis sûr ; j'étais à la chambre à une heure, il y avait réunion dans les bureaux, et ce dont je suis encore plus sûr, c'est de n'avoir pas débité toutes les absurdités qu'on me prête dans ce fatras ; ainsi on vous a mystifié, vous ou Chazet.

En effet il n'y avait pas eu de séance et Vilmares en avait improvisé une pour rendre service à son ami. (*Indépendant.*) M.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 17 MARS 1839.

Décès: 1 garçon, 2 filles, 5 hommes, 4 femmes, savoir:
Arnold Calvet, âgé de 65 ans, instituteur, quai d'Avroï, veuf en 4^e noc...

Du 18. — Naissances: 7 garçons, 8 filles.
Décès: 2 filles, 2 hommes, 3 femmes, savoir:
Henri Joseph Jourdan, journalier, âgé de 73 ans, rue d'Avroï, époux...

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Judi 21 mars, au bénéfice des pauvres, la seconde représentation du
SONNEUR DE ST.-PAUL, drame en 4 actes, précédé d'un prologue.
Au premier jour, la première représentation de CANDINOT de ROUEN,
vaudeville.

ANNONCES.

- HUITRES ANGLAISES, chez PERET, rue Ste-Ursule.
Cabillaux, Rivets, Rayes, chez PERET, rue Ste.-Ursule.
HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.
SARCELLES et BROCHETS, chez ANDRIEN fils.
Cabillaux, Rivets, Raies, Eljottes, etc., chez Andrien.
POISSONS DE MER très-frais au MORIANE, rue du Stockis.
SARCELLES au Moriane, rue du Stockis.
QUARTIER avec ou sans écurie rue derrière la Magdelaine,
n° 273.
Le docteur TALMA, médecin-dentiste de LL. MM., sera à
Liège le 26 et 27 mars, le 3, 4, 8 et 9 avril, hôtel d'Angleterre. 316
UNE SERVANTE, munie de bons certificats et sachant faire
une cuisine bourgeoise, peut se présenter au bureau de cette
feuille.
Les personnes qui croient avoir des présentions à charge de la
succession de feu Mme. DE BLIER née BARRETT, sont in-
vitées à s'adresser, avant le 1^{er} août 1839 par lettres franches de
port, à M. VANDERVRECKEN, propriétaire à Honthem,
canton de Meerssen, district de Maestricht, province de Lim-
bourg. 315

LIBRAIRIE

L.-J. BAYAUX-PARIS,
A HERVE.

EN VENTE:

- Cours complets d'écriture Sainte et de Théologie, dédiés à
N. S. Père le Pape Grégoire XVI, publiés à Paris, avec
les soins de plusieurs ecclésiastiques très-distingués, sous
la direction de Mgr. de Boyet, ancien archevêque de Tou-
louse. Chaque cours forme vingt forts et magnifiques volumes
petit in-4°, à deux colonnes; 10 volumes de chacun de ces
deux cours ont paru, et sont en vente à ladite librairie. Cha-
que cours, séparément si on le désire, au prix de 6 francs
par volume. Les autres volumes seront envoyés au fur et à
mesure qu'ils paraîtront.
Oeuvres de St.-François de Sales, 4 volumes de la plus belle
édition.
Oeuvres de Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Massillon et autres
très-estimés.
Nouvelle Bibliothèque des Prédicateurs, ou Dictionnaire Aposto-
lique à l'usage de ceux qui se destinent à la chaire, par l'abbé
Defrance, vicaire-général de Montpellier, 15 vol. 8°.
Dictionnaire de Théologie, par Bergier.
Dictionnaire Historique, ou Biographie Universelle, depuis le
commencement du monde jusqu'à nos jours, par F. X. de
Feller, continué jusqu'en 1857, pour M. le baron Henrion,
revu et corrigé par une société d'ecclésiastiques et gens de
lettres, 4 volumes en 8 tomes. Cette édition se place bien
au-dessus des huit éditions qui ont paru jusqu'à ce jour, par
sa correction et les lourdes erreurs qui ont dû être rectifiées
sans toutefois rien y retrancher des appréciations dues à la
plume de l'illustre de Feller.
Sacrorum Bibliorum concordantia, 2 beaux vol. gr. 8°.
Les Théologies Dens, L. Liguori Bouvier, etc.
Le Manuel des Assesleurs.
Les Oeuvres complètes de Buffon avec les suites, nouvelle
et magnifique édition gr. 8°, dont un volume contenant 300
vignettes représentant plus de 800 animaux, orné d'un beau
portrait de Buffon et d'un frontispice représentant la nature.
Assortiment de Livres de Prières français et allemands et
flamands.
Livres classiques à l'usage des collèges et autres maisons d'édu-
cation.
Différens cours d'instruction primaire, ainsi que tout ce qui a
rapport aux écoles primaires et autres. — Messieurs les insti-
tuteurs y seront traités aussi avantageusement que partout
ailleurs.
Assortiment de Papiers, Registres lignés ou non pour bu-
reaux et tous les articles qui y ont rapport. Le tout à prix
très-moderés.
Fournitures à l'usage des administrations communales et des
recettes.
Reliures de Livres à prix très-moderé, etc., etc.

VENTE
D'IMMEUBLES.

LE MERCREDI 20 MARS 1839,

à dix heures du matin,

En la demeure du sieur Mathieu KINON, cabaretier à Flémalle-Grande, devant M. le juge-de-peace du canton de Hol-
logne-aux-Pierres, M^e FRAIKIN, notaire,

VENDRA AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

LES

IMMEUBLES

dont la désignation suit, savoir :

1^{er} LOT.
Un CORPS DE BATIMENT très-spacieux, propre à une
maison de campagne ou établissement de commerce, cou-
vert en ardoises, avec écurie, remise, étables de vaches et
autres dépendances et un beau JARDIN y annexé, le tout
tenant d'un côté au chemin qui tend à l'église; d'un second
M. le baron de Thiriart et d'un troisième à la grande route.

2^e LOT.
DEUX BATIMENS, l'un ayant ci-devant servi de bras-
serie et l'autre de grange, maintenant convertis en deux ha-
bitations avec une cour et deux petits JARDINS, le tout
formant un ensemble, tenant vers Liège au premier lot; vers
Huy Grandorger, et par devant à la grande route.

3^e LOT.
Une PRAIRIE close de haies et de murs, de la contenance
de 18 ares 10 centiares, tenant d'un côté P.-J. Jacquemin;
d'un second Springuel, et d'un troisième la grande route.

4^e LOT.
Un VIGNOBLE de la contenance de 18 ares 57 centiares,
tenant d'un côté la ruelle des Vignes, d'un second A. Bussy.

5^e LOT.
Un PETIT JARDIN de la contenance d'environ 4 ares 40
centiares, tenant du levant M. Arnold Bussy; midi la ruelle
de Meuse, et nord la grande route.

6^e LOT.
Une PIÈCE DE TERRE LABOURABLE, située en la cam-
pagne de Jemeppe, contenant 12 ares 75 centiares, tenant d'un
côté au chemin d'Aripelle et d'un second Grandry.
S'adresser pour avoir connaissance des conditions au juge de
paix et notaire susdits. 842

AVIS

POUR SURENCHÉRIR.

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que par acte qu'il
a reçu le cinq mars courant, il a été ADJUGE

divers Immeubles

dont la désignation suit :

- 1^o Une MAISON sise à Liège, rue Potière, n° 764, pour 2450
fr. en sus de 110 fr. 61 cent. de rente.
2^o Une AUTRE avec JARDIN faubourg Vignis, à Liège, pour
2100, en sus de 24 fr. 31 cent. de rente.
3^o Une AUTRE sise à Liège, rue Hena Potière n° 7 pour
850 fr.
4^o Une MAISON, située à Lize, commune de Seraing, avec
dix verges grandes de fonds y attachant, pour 3400, en sus d'une
rente de 2 muids un stier.
5^o Une PRAIRIE au même lieu, contenant ensemble dix-sept
verges grandes 6 petites, pour 2200 fr.
6^o Trois PIÈCES DE TERRE au même lieu, contenant en-
semble 17 verges, gr. 6 pet., pour 2700 fr.
7^o Une AUTRE de 10 verges grandes, en lieu dit Pont Ro-
bert au petit Mont, même commune, pour 2000 fr.
8^o Une AUTRE de 10 verges grandes, située à la Haute-Ma-
rihayé, pour 550 fr.
9^o Deux AUTRES, contenant 15 verges grandes, situées en
lieu dit Haut Pré, à Seraing, pour 2540 fr. en sus d'un muid
de rente.
10^o Une AUTRE au même lieu, de 2 verg. gr. 10 pet., pour
490 fr.
11^o Un BOIS contenant 4 bonniers 7 verges grandes 12 pe-
tites, situé en la commune de Foyêt, pour 1500 fr.
12^o Et une PATURE de huit hectares 67 ares, située en la
commune de Magnée, pour 600 fr.
Et qu'en vertu des conditions de la vente toute personne sol-
vable peut dans les quinze jours surenchérir lesdits immeubles
d'un dixième.
S'adresser audit notaire. 258

VENTE IRREVOCABLE

Le 30 Mars 1839.

Seigneurie de Neudegg.

ÉVALUÉE JURIDIQUEMENT A

un million 378,266 florins v. de V.

AYANT 139 DISTRICTS ET 13,275 HABITANS SOUS SA DOMINATION.

Principalement chargée de cette entreprise autorisée par Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, l'on est prié de s'adres-
ser directement pour recevoir les titres, qui se font franc de port, de même en tems utile le Bulletin Officiel des
numéros gagnans à

L'Administration Générale,
M. A. CAHN ET COMP. banquiers
à Mayence s. l. Rhin.

REPARATIONS

l'église de St.-Jacques.

LE 22 MARS 1839, à dix heures du matin,
Au presbytère, la fabrique mettra en Adjudication au rabais,
Par soumission cachetée,

les pierres de taille

nécessaires aux travaux à exécuter cette année à l'église.
Elles doivent être de nature calcaire bleue dit petit granit, de
même espèce que celui provenant des carrières de Florzè et lieux
circonvoisins. S'adresser à M. JENICOT, avocat, rue des Sœurs-
Grises à Liège.

Véritable Essence

CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE

DE BRETON, PHARMACIEN, RUE D'ARGENTEUIL, 31, A PARIS.

Une longue expérience a prouvé qu'aucun remède n'était
comparable à celle ESSENCE POUR LA GUÉRISON DES MALADIES
SECRÈTES, DES DARTRES, et généralement de toutes les maladies
qui sont dues à une acréte ou à un vice du sang. Véritable su-
dorifique, dépuratif par excellence, elle est la seule reconnue
spécifique par les premiers docteurs de Paris, pour combattre
avec succès les accidents qui suivent l'usage immodéré du mar-
cure. 4 f. le flacon avec l'instruction. Dépôt chez M. Decamps,
ph., rue de la Régence, à Liège, où se trouve aussi la Pom-
made du célèbre Dupuytren, contre la perte de la chevelure.

BOURSES.

LONDRES, LE 15 MARS.

Table with 2 columns: Bond prices (5% consolidated, Br. 1853, etc.) and Exchange rates (Différée, Passives, etc.).

ANVERS, LE 18 MARS.

Table with 2 columns: Anvers bond prices (Anvers. Dette act., etc.) and Exchange rates (Prusse. Em. à Berl., etc.).

BRUXELLES, LE 18 MARS.

Table with 2 columns: Brabant bond prices (Dette active, Emp. Rutschild, etc.) and Exchange rates (Brasseries, Tapis, etc.).

VIENNE, LE 9 MARS.

Table with 2 columns: Vienne bond prices (Métalliques 5 p. c., 107 5/8) and Exchange rates (PORT D'ANVERS, ARRIVAGES DU 9 AU 15 MARS).

Seigneurie de Neudegg advertisement continuation with details about the estate and the bank M. A. CAHN ET COMP.